

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN

05 JUIN 2026 à 20H00

Date de convocation : 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h00, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Thomas PIC, Amandine BOULOUIS, Simon MARIOGE, Annie VERON, Benjamin BERTIER, Sébastien COMPAN, Agnès DENOIX, Mohamed MALEK, Arnaud ORTUNO, John PROPSON, Denis SAUVESTRE, Isabelle THOUZELLIER, Carole VIDAL, Emilie WATREMEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : Jocelyne PLAN.

Secrétaire : Amandine BOULOUIS désignée en conformité avec l'article L 2121-15 du CCGL.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
- Extension aérienne en électricité en vue de l'approvisionnement du réservoir,
- Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la commune dans le cadre du programme les Vendredis de l'Agglo
- Convention de partenariat avec Nîmes Métropole pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines
- Projet photovoltaïque sur le terrain de l'ancienne décharge communale,
- Fête votive,
- Questions diverses

Monsieur thomas PIC ouvre la réunion.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2026, qui avait été communiqué auparavant par mail aux membres de l'assemblée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame Amandine BOULOUIS est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L 2121-15 du CCGL.

1- Désignation des délégué et suppléant pour les élections sénatoriales (Délibération 2026-24)

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le bureau électoral est présidé par le Maire : Thomas PIC ;

Les deux conseillers municipaux les plus âgés : Mme. Agnès DENOIX et M. Denis SAUVESTRE ;

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : M. Simon MARIOGE et M. Benjamin BERTIER.

Le maire indique que le nombre de délégués et de suppléants à élire est de 3

Il donne connaissance des modalités pour se présenter candidats.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin pour les délégués :

14 votants, 14 suffrages exprimés

Elus : Mme. Agnès DENOIX : 14 voix qui a accepté

Mme. Emilie WATREMEZ : 14 voix qui a accepté

M. Thomas PIC : 14 voix qui a accepté

Premier tour de scrutin pour les suppléants :

14 votants, 14 suffrages exprimés

Elus :

M. John PROPSON : 14 voix qui a accepté

Mme. Amandine BOULOUIS : 14 voix qui a accepté

M. Arnaud ORTUNO : 14 voix qui a accepté

2- Extension aérienne en électricité en vue de l'approvisionnement du réservoir

Monsieur le Maire rappelle que les travaux pour le nouveau réservoir d'eau de la commune ont commencé. A la différence de l'ancien réservoir, celui-ci nécessitera une alimentation en électricité. Le SMEG demande à la commune de délibérer pour autoriser ces travaux d'un montant de 60 000.00 € HT qui seront pris en charge par le bénéficiaire (SIAEP) et le SMEG.

Cette extension étant prévue en aérien, les membres du conseil le regrettent fortement dans la mesure où la commune a fait l'effort financier de faire enfouir une grande partie de ses réseaux. De plus, cette demande ayant été effectuée sans plus de détails apportés sur le tracé, les propriétés impactées, les solutions alternatives, il est décidé de réclamer plus de précisions sur le projet avant de délibérer favorablement.

3- Convention de partenariat avec Nîmes Métropole pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines (Délibération 2026-25)

Monsieur le maire informe l'assemblée que la communauté d'agglomération Nîmes Métropole soutient et valorise les traditions régionales en créant et coordonnant des manifestations propres aux traditions du territoire et apporte également son soutien aux actions et initiatives de valorisation du secteur, en langue régionale et musiques traditionnelles, réaffirmant ainsi l'identité du territoire.

Considérant la délibération C-T N° 2026 - 01 – 058 prise par le conseil communautaire de Nîmes Métropole en date du 02 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Moulézan décident par
A l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le projet de convention de partenariat portant sur la programmation des traditions pour l'année 2026 et le règlement d'intervention inclus dans la convention.
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires.

4- Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la commune dans le cadre du programme les Vendredis de l'Agglo (Délibération 2026-26)

Monsieur le maire informe l'assemblée que la communauté d'agglomération Nîmes Métropole soutient et valorise les traditions régionales en créant et coordonnant des manifestations propres aux traditions du territoire et apporte également son soutien aux actions et initiatives de valorisation du secteur, en langue régionale et musiques traditionnelles, réaffirmant ainsi l'identité du territoire.

Considérant la délibération n° CT 2026-01-061 prise par le conseil communautaire de Nîmes Métropole en date 2 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Moulézan décident à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le projet de convention de partenariat portant sur la programmation des traditions pour l'année 2026 et le règlement d'intervention inclus dans la convention.
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires.

5 – Projet photovoltaïque sur le terrain de l'ancienne décharge communale

La société Nexity Solaire, spécialisé dans les champs photovoltaïques s'est rapprochée de la mairie afin de proposer un projet sur le terrain de l'ancienne décharge communale.

Les membres du conseil ne sont pas opposés à cette idée mais souhaitent avoir plus de précisions que celles déjà apportées par la société, laquelle a suggéré de rencontrer les élus.

6- Fête votive

La fête du village, organisée par le comité des fêtes de Moulézan, aura lieu du 3 au 5 juillet 2026.
Cette année Nîmes Métropole offre dans le cadre du partenariat sur l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines, un concours d'abrivados.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance
Amandine BOULOUIS



Le Maire
Thomas PIC

